

COMMUNE DE
AUREILHAN

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

COMMUNE DE SEMEAC

REGLEMENT

5.2 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

ECHELLE : 1/3 000

Préfecture des
Hautes-Pyrénées
15 DEC. 2015
ARRIVÉE

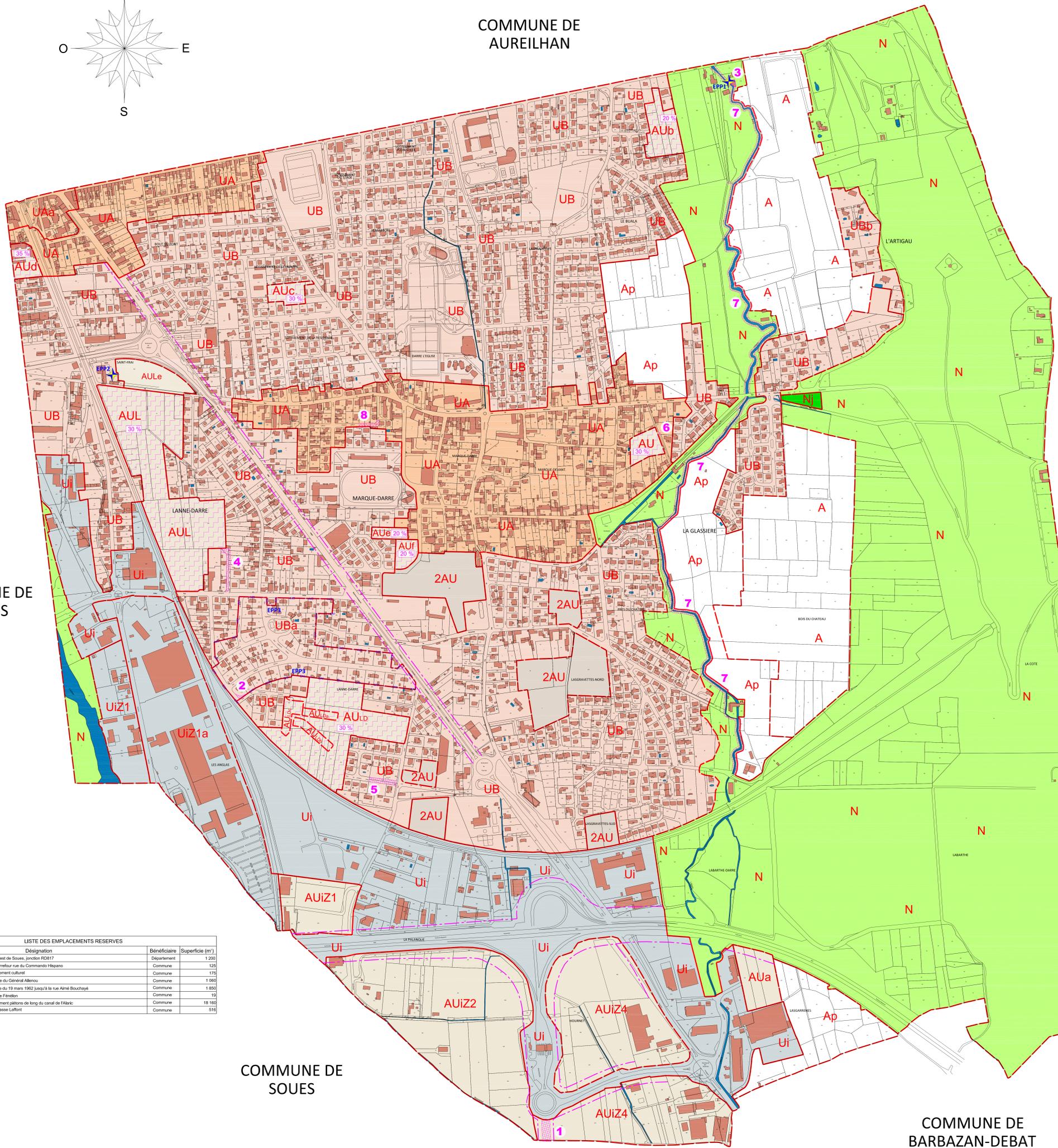
REVISION 2

Arrêté	Enquête Publique	Approuvé	Mise à jour
17 décembre 2012	26 mai 2015	29 juin 2015	23 septembre 2015

Voilà pour être amené à la suite de
M/12/2015
Le Maire
Gérard ISSON



34 bis chemin du chapitre
31100 TOULOUSE
Tél. 05 61 08 06 92
Fax. 05 61 03 96 81



- UA Zone urbaine
- UB Zone urbaine pavillonnaire
- Ui Zone réservée aux activités économiques
- AU Zone à urbaniser (court terme)
- 2AU Zone à urbaniser (long terme)
- A Zone agricole
- N Zone naturelle et forestière
- Éléments paysagers à préserver au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés
- Marge de recul : Les constructions et installations doivent être implantées sur ou au-delà de ces limites.
- Secteurs définis au titre de l'article L.123-1-16° du Code de l'Urbanisme :
- En cas de réalisation d'un programme de logements, une part minimum de ce programme doit être affectée à du logement social bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la variété des types de financements (PLAI, PLUS, PLS) et réparti de façon homogène sur l'ensemble du secteur.

COMMUNE DE
TARBES

COMMUNE DE
SARROUILLES

COMMUNE DE
SOUES

COMMUNE DE
BARBAZAN-DEBAT

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m ²)
1	RD92 - Déviation Sud-est de Soues, jonction RD917	Département	1 200
2	Aménagement d'un carrefour rue du Commando Hispano	Commune	125
3	Réalisation d'un équipement culturel	Commune	175
4	Elargissement de la rue du Général Alleno	Commune	1 060
5	Prolongement de la rue du 19 mars 1962 jusqu'à la rue Aimé Bouchayé	Commune	1 850
6	Elargissement de la rue Feslon	Commune	19
7	Création d'un cheminement piéton de long du canal de l'Aleix	Commune	18 162
8	Prolongement de l'impasse Laffont	Commune	516